

Pour un droit équitable, engagé et chaleureux

Mélanges en l'honneur de
Pierre Wessner





Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel

Pour un droit équitable, engagé et chaleureux

Mélanges en l'honneur de
Pierre Wessner

Olivier Guillod
Christoph Müller
(éditeurs)

Collection Neuchâteloise

Helbing Lichtenhahn Bâle

Information bibliographique de la Deutsche Nationalbibliothek

La Deutsche Nationalbibliothek a répertorié cette publication dans la Deutsche Nationalbibliografie ; les données bibliographiques détaillées peuvent être consultées sur Internet à l'adresse <http://dnb.d-nb.de>.

Tous droits réservés pour tous pays. L'œuvre et ses parties sont protégées par la loi. Appartiennent exclusivement à la maison d'édition et à la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel notamment les droits de reproduction, de représentation, de diffusion, de traduction ou d'adaptation, intégrales ou partielles, ainsi que de transfert et d'enregistrement de l'œuvre, par quelque procédé que ce soit (graphique, technique, électronique et/ou digital, y compris la photocopie et le téléchargement). De telles utilisations de l'œuvre en dehors des limites de la loi sont strictement interdites et requièrent l'accord préalable écrit de la maison d'édition.

© 2011 Helbing Lichtenhahn, Bâle, Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel

ISBN 978-3-7190-3042-1

www.helbing.ch

www.unine.ch

Préface

Le titre des présents Mélanges rend compte autant de la personnalité que de la démarche scientifique du récipiendaire : Pierre Wessner est un collègue chaleureux et engagé qui a inscrit sa carrière dans la volonté de rechercher et concrétiser un droit équitable.

Né le 2 juin 1945 à Neuchâtel, marié et père de deux enfants, Pierre Wessner est titulaire d'une licence en droit (1969), d'un brevet d'avocat (1979) et d'un doctorat en droit (1981). Soutenue à l'Université de Neuchâtel, sa thèse de doctorat consacrée à la « responsabilité du chef de famille et l'égalité des époux » est récompensée du Prix de la Fondation Walther Hug.

Pierre Wessner exerce dans un premier temps ses talents pratiques en qualité de juriste auprès de deux compagnies d'assurances (1971 à 1976), puis d'avocat au barreau neuchâtelois (1980 à 1983). Il est ensuite nommé dès 1983 professeur ordinaire à la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel où il enseigne pendant presque trente ans le droit des obligations et le droit des assurances privées. Ses qualités didactiques, sa cordialité et sa disponibilité font de lui un enseignant fort apprécié.

Il y exerce aussi de nombreuses tâches administratives dont les hautes fonctions de vice-doyen (1997-1999 et 2005-2006) et de doyen (1999-2001). Il participe également à des institutions et commissions importantes au service de la communauté neuchâteloise : président du conseil de fondation de la cité universitaire (1986-1996), membre de la commission d'examens du barreau (1986-1995) et de la commission de surveillance du notariat (2005-2010).

Fidèle au canton de Neuchâtel et à son Université, Pierre Wessner n'en développe pas moins de nombreux contacts à l'étranger dans des Universités prestigieuses. Il enseigne ainsi, en qualité de professeur invité, à Paris I, Panthéon-Sorbonne (1997, 2003 et 2009), à Galatasaray (2006), à Montréal (2007), ou encore à Louvain-la-Neuve (2008). Il effectue, également, des séjours scientifiques à l'Université Mc Gill à Montréal (2002) et à l'Université de Berkeley en Californie (2004).

Pierre Wessner connaît l'importance du droit comparé et en particulier le droit de tradition française dont il est un admirateur et un excellent connaisseur. Il est membre du conseil de fondation de l'Institut suisse de droit comparé depuis 1997 et de son comité dès 2005. Il préside en outre le groupe suisse de l'Association Henri Capitant des amis de la culture juridique française de 2000 à 2011. Il participe régulièrement aux Journées internationales de l'association qui se déroulent aux quatre coins du monde et organise même les Journées 2009 en Suisse, en collaboration avec notre collègue Olivier Guillod.

Le récipiendaire est l'auteur de nombreuses contributions scientifiques dans le champ large du droit des obligations (cf. dans cet ouvrage la liste de ses principales publi-

Préface

cations). Parmi ses domaines de prédilection, on mentionnera le droit du bail et le droit de la responsabilité civile, domaines dans lesquels il est un expert reconnu et respecté.

En qualité de codirecteur du Séminaire sur le droit du bail de l'Université de Neuchâtel (1984-2010), il organise tous les deux ans un séminaire qui réunit plusieurs centaines de participants. Il préside aussi le comité de rédaction de la revue « Droit du bail ». En parallèle, Pierre Wessner est membre de la Commission fédérale pour la révision du droit de la responsabilité civile (1989-1991), puis membre, avec le professeur Pierre Widmer, ancien directeur de l'Institut suisse de droit comparé, du groupe d'experts en vue d'un avant-projet de loi fédérale pour la révision et l'unification du droit de la responsabilité civile (1992-1999). Les deux experts peuvent légitimement éprouver le regret que leur avant-projet et leur rapport explicatif, composant une œuvre exhaustive et magistrale, n'aient pu trouver une concrétisation, pour des raisons essentiellement politiques, comme chacun le sait.

L'intellectuel est complété par le sportif d'élite : Pierre Wessner fait partie de l'équipe suisse d'aviron aux jeux olympiques de Mexico (1968) qui obtiendra une médaille de bronze grâce à Denis Oswald, également professeur à la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel et directeur du Centre international d'étude du sport (CIES). Cette « école neuchâteloise de juristes-avironneurs » est d'ailleurs complétée par le juge fédéral Bertrand Reeb avec qui le récipiendaire rame chaque semaine depuis plus de trente ans sur les eaux du lac de Neuchâtel. Pierre Wessner fonctionne même comme arbitre de régates, carrière éphémère car il laisse tomber à l'eau la cloche qui permet de donner le départ !

Fidèle à ses idéaux, à la fois chaleureux et modeste, profond et bon vivant, Pierre Wessner est doté du sens de la formule et d'un humour parfois décapant. C'est sans doute cet état d'esprit qu'il affirme encore étudiant lors d'un voyage initiatique en Asie, voyage qui se termine par un long séjour en Australie, où il exerce l'activité de *bricklayer* laboureur, obtient son diplôme de « *general cleaner and machine handler* » et assiste à une conférence de Jean Garaudy, fraîchement limogé du Parti communiste français ainsi qu'à un concert des Bee Gees sur la célèbre plage de Bondi !

On l'aura compris, Pierre Wessner est un homme apprécié de ses collègues, de ses collaborateurs et de ses étudiants. C'est donc tout naturellement que ses collègues et amis ont souhaité participer aux présents Mélanges en lui offrant en guise d'estime et de reconnaissance leurs contributions scientifiques dans des domaines qui correspondent à ses intérêts et ses activités.

Le hasard veut qu'un autre pilier de notre faculté, le professeur Piermarco Zen-Ruffinen, atteigne également le privilège de l'honorariat. Le lecteur du présent ouvrage prendra ainsi connaissance avec intérêt du titre : « L'activité et l'espace : droit du sport et aménagement du territoire, Mélanges en l'honneur du professeur Piermarco Zen-Ruffinen » qui paraît simultanément.

Préface

« Pour un droit équitable, engagé et chaleureux » ! Il nous reste à remercier toutes les personnes ayant contribué à la réalisation des Mélanges en l'honneur de Pierre Wessner. Nous pensons plus particulièrement aux auteurs, bien sûr, aux éditeurs scientifiques, les professeurs Olivier Guillod et Christoph Mueller, aux assistants qui ont relu les textes et spécialement Madame Manon Simeoni, assistante de Pierre Wessner, qui a établi sa bibliographie, aux collaboratrices qui les ont recueillis et en ont assuré la mise en page, Mesdames Mary-Claire Girola et Sylvia Staehli, ainsi qu'aux éditions Helbing Lichtenhahn.

Que ce *liber amicorum* puisse rendre, modestement, hommage à notre collègue et ami Pierre Wessner !

JEAN-PHILIPPE DUNAND, doyen

Table des matières

Préface	V
Table des matières.....	IX
Principaux ouvrages et articles de Pierre Wessner.....	XV

I. Responsabilité civile

FRANÇOIS BOHNET

Professeur, Université de Neuchâtel

La responsabilité professionnelle de l'avocat au regard de son devoir général de diligence : 25 ans déjà	3
---	---

GILBERTO BOUTIN I.

Professeur, Université de Panama

La responsabilité extracontractuelle en droit international privé panaméen	17
---	----

PHILIPPE BRUN

Professeur, Université de Savoie, Chambéry

Regards furtifs sur un genre emprunté par la France à la Suisse : la réforme de la responsabilité civile « en suspension »	35
---	----

BENOÎT CHAPPUIS et FRANZ WERRO en collaboration avec BÉATRICE HURNI

Avocat, Genève et Professeur, Université de Fribourg

La responsabilité du club sportif pour les actes de ses supporters	45
--	----

CHRISTINE CHAPPUIS

Professeur, Université de Genève

Responsabilité civile : entre audace et repli	91
---	----

BERNARD DUBUISSON

Professeur, Université catholique de Louvain (Belgique)

Autopsie d'une catastrophe technologique en Belgique	107
--	-----

Table des matières

FLORENCE GUILLAUME et AURÉLIE PLANAS Professeur, Université de Neuchâtel et Assistante, Université de Neuchâtel L'application de l'art. 5 ch. 3 CL en matière de responsabilité pour les atteintes internationales à l'environnement	133
OLIVIER GUILLOD et SABRINA BURGAT Professeur, Université de Neuchâtel et Assistante, Université de Neuchâtel Le Code des obligations : un standard minimum en matière de responsabilité des hôpitaux publics ?	151
PATRICE JOURDAIN Professeur, Université Panthéon-Sorbonne, Paris (France) La perte d'une chance, une curiosité française	167
MANON SIMEONI et PASCAL MAHON Assistante, Université de Neuchâtel et Professeur, Université de Neuchâtel La responsabilité de l'Etat en matière de lacs et cours d'eau	181
DENIS OSWALD Professeur, Université de Neuchâtel Gestion des risques et responsabilité des organisateurs de manifestations sportives	205
INGEBORG SCHWENZER, MAREIKE SCHMIDT Professeur, Université de Bâle, Assistante, Université de Bâle Pflicht zum Rückruf fehlerhafter Produkte	223
PIERRE WIDMER Professeur honoraire, ancien directeur de l'Institut suisse de droit comparé, Lausanne Les principes des principes	241
BÉNÉDICT WINIGER Professeur, Université de Genève Une définition ambivalente et 2000 ans de confusion : illicéité objective et subjective.....	265
GILLES PETITPIERRE Professeur honoraire, Université de Genève Réparation et dommage.....	275

Table des matières

II. Droit du bail

MICHEL BISE Avocat, Neuchâtel Les bons acomptes font les bons amis	291
PHILIPPE CONOD et PATRICIA DIETSCHY Chargé d'enseignement, Université de Neuchâtel et Avocate-stagiaire, Docteur, Université de Neuchâtel La fixation du loyer.....	307
YVAN JEANNERET, ANDRÉ KUHN Professeur, Université de Neuchâtel, Professeur, Universités de Neuchâtel et Lausanne De la baille, du bail et du bagne	331
ALFRED KOLLER Professeur, Université de St-Gall Le congé extraordinaire de baux d'habitations et de locaux commerciaux pour comportement contraire au contrat du locataire après l'entrée en jouissance de la chose	345
MARINO MONTINI et MICHEL MONTINI Avocats, Neuchâtel Protection du logement de famille : l'état civil doit-il (encore) jouer un rôle ?	363
OLIVER WAESPI Dr. Iur. Département fédéral de l'intérieur, Berne Le bruit des enfants dans les habitations	399

III. Droit des contrats

LAURENT BIERI Professeur, Université de Lausanne La disproportion évidente entre les prestations promises par les parties à un contrat – Critique de l'arrêt du club de football de Lohn	423
--	-----

Table des matières

FERNAND CHAPPUIS

Chargé d'enseignement, Université de Neuchâtel

Les conseillers juridiques et leurs clients face aux clauses pénales :
le mythe du rameur ?429

SYLVAIN MARCHAND

Professeur, Université de Genève

La clause d'exclusivité dans le contrat de courtage : un oxymore
du Tribunal fédéral445

BENOÎT MOORE

Professeur, Université de Montréal (Canada)

Du relatif effet relatif du contrat467

PASCAL PICHONNAZ

Professeur, Université de Fribourg

Le dépassement des coûts devisés :483

DENIS PIOTET

Professeur, Université de Lausanne

La sanction de l'engagement excessif selon l'art. 27 al. 2 CC505

WOLFGANG PORTMANN

Professeur, Université de Zurich

Betriebsstörung durch Flashmob515

IV. Droit des assurances

DAVID BOUVERAT

Avocat, docteur en droit, Université de Neuchâtel

Several Causes of Loss in Hull Insurance : English and Norwegian laws539

VINCENT BRULHART

Professeur, Université de Lausanne

Les sanctions pénales du droit de la surveillance des institutions
d'assurance privées à l'épreuve de la légalité571

ANNE-SYLVE DUPONT

Chargée d'enseignement, Université de Neuchâtel

Assurances-maladie complémentaires : ne rien vouloir mais
s'assurer quand même ?585

Table des matières

HELMUT HEISS

Professeur, Université de Zurich

Versicherungsrechtliche Obliegenheiten *de lege lata* und *de lege ferenda*599

V. Droit procédural

JACQUES-MICHEL GROSSEN

Professeur honoraire, Université de Neuchâtel

Les moyens de preuve obtenus par des procédés contraires
au droit.....613

FRANÇOIS KNOEPFLER

Professeur honoraire, Université de Neuchâtel

La règle de l'estoppel est-elle utile à l'arbitrage international
en Suisse ?621

CHRISTOPH MÜLLER

Professeur, Université de Neuchâtel

La Coupe de l'America633

BERTRAND REEB

Juge fédéral, Saint-Blaise

Le procès en indemnisation dans l'entraide judiciaire pénale
internationale653

VI. Divers

PIERRE-HENRI BOLLE

Professeur honoraire, Université de Neuchâtel

Consensualisme et contractualisme en prison667

JEANINE DE VRIES REILINGH

Juge au Tribunal cantonal, Neuchâtel

Le statut fiscal en Suisse des fédérations sportives internationales
et du Comité international olympique (CIO).....679

ROLAND RUEDIN

Professeur honoraire, Université de Neuchâtel

La société unipersonnelle ou la multiplication de la personne691

Table des matières

ERNEST WEIBEL

Professeur honoraire, Université de Neuchâtel

Les institutions de Florence et Machiavel 703

DIDIER BERBERAT, DANIEL PERDRIZAT et GUILLAUME JÉQUIER

Conseiller aux Etats, La Chaux-de-Fonds, Avocat, Neuchâtel et Assistant,

Université de Lausanne

La révocation d'une autorité exécutive 719

GIOVANNI DISTEFANO et PETROS C. MAVROIDIS

Professeurs, Université de Neuchâtel

L'interprétation systémique : le liant de l'ordre international 743